

Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social Campagne 2020

Points de vigilance à considérer lors du remplissage

L'exploitation des données issues des campagnes précédentes nous amène à attirer l'attention des gestionnaires sur quelques points de vigilance (présentés dans ce document). L'objectif est d'améliorer la qualité des données recueillies, et de fiabiliser leur exploitation.

Table des matières

1. Catégories d'ESMS concernées par le Tableau de bord de la performance	2
2. Saisie des données par les organismes gestionnaires	2
3. Agrégation des données de plusieurs entités / FINESS	2
4. Correction des données atypiques	3
5. Renseignement des données de caractérisation ESMS	3
6. Modalités de renseignement de certains indicateurs	3
a) Prise en compte des personnes en hébergement temporaire et accueil de jour	3
b) Taux d'occupation des lits / places autorisés (IPr4.2)	3
c) Indicateurs permettant de calculer une répartition	4
d) Répartition en fonction des types de déficiences observées (2Pr6.3)	4
e) Répartition du personnel par fonction (2Re3.1) : cas des aides médico-psychologiques (AMP)	4

1. Catégories d'ESMS concernées par le Tableau de bord de la performance

- **20 catégories d'ESMS** sont concernées par l'obligation de remplissage du Tableau de bord (cf. guide des indicateurs p.2).
- Les **SPASAD** (Services polyvalents d'aide et de soins à domicile) **sont concernés** par la campagne.
 - ⇒ Ils ne doivent saisir **que l'activité SSIAD** et pas l'activité SAAD (cf. guide des indicateurs p.9).

2. Saisie des données par les organismes gestionnaires

Tout organisme gestionnaire (OG) au sens du Tableau de bord **a vocation à saisir ses données dans le Tableau de bord** (définition d'un OG dans le guide des indicateurs p.14).

Dans le Tableau de bord, un OG dispose d'une interface propre, où il peut renseigner sa fiche d'identité et ses données de caractérisation, qu'il doit valider. Il peut aussi renseigner certaines données des ESMS qui lui sont rattachés, en subsidiarité. Il ne peut pas valider les campagnes de ses ESMS.

Lors de la campagne 2019, en Pays de la Loire, seuls 31% des OG ont renseigné le Tableau de bord. Nous attirons donc l'attention des OG, en leur demandant d'être vigilants à renseigner les données les concernant dans le Tableau de bord lors de la campagne 2020.

3. Agrégation des données de plusieurs entités / FINESS

Certains OG agrègent les données de plusieurs FINESS géographiques sous une même entité (cf. guide des indicateurs p.10). Il s'agit le plus souvent des données de FINESS secondaires, qui sont agrégées avec les données du FINESS principal.

Nous rappelons que **l'accord préalable de l'ARS et/ou des Conseils départementaux est alors requis**.

Le cas échéant, nous demandons aux gestionnaires de veiller à renseigner la fiche d'identité de l'entité sous laquelle ont été agrégées les données, et plus particulièrement l'item « Les données que vous renseignez sur ce tableau de bord concernent-elles un autre FINESS ? », **en cochant les FINESS dont ils agrègent les données** (ex. ci-après).

Les données que vous renseignez sur ce tableau de bord concernent-elles un autre FINESS ?

☒ 7:	
☐ 7:	
☐ 7:	
☐ 7:	

Cette manipulation permet à l'ARS et aux CD de retrouver, à l'issue de la campagne, les regroupements qui ont été opérés.

4. Correction des données atypiques

Les gestionnaires ont la possibilité d'accéder à un tableau des atypies, qui recense les données et indicateurs qui dépassent les bornes hautes et basses définies par un groupe d'experts.

La notice utilisateurs à destination des ESMS (document 5 du kit outils 2020) décrit la procédure à suivre pour accéder à ce tableau.

L'objectif est de fiabiliser les valeurs renseignées au moment de la collecte. Il est donc recommandé de vérifier chacune des atypies repérées et de les corriger directement dans le questionnaire. Une validation globale des atypies reste toutefois possible.

La validation des atypies conditionne la possibilité, pour les ESMS, de valider leur campagne.

5. Renseignement des données de caractérisation ESMS

Parmi les données de caractérisation à renseigner par les ESMS, on trouve le **nombre de lits / places autorisés et installés** (cf. guide des indicateurs p.33).

Ces données doivent être complétées par les structures, car elles conditionnent le positionnement de l'ESMS au sein d'un groupe homogène. Or, la notion de groupe homogène est essentielle pour affiner le parangonnage et le positionnement des ESMS au regard des structures de même catégorie et ayant une capacité similaire.

6. Modalités de renseignement de certains indicateurs

a) Prise en compte des personnes en hébergement temporaire et accueil de jour

Rappel : certains indicateurs sont calculés **hors hébergement temporaire et accueil de jour**.

Exemples :

- IPr3.1 : Répartition des personnes accompagnées selon leur provenance
- IPr3.2 : Répartition des personnes accompagnées sorties définitivement sur l'année par motif ou destination
- IPr5.1 : Taux d'admission sur les lits / places
- IPr5.2.1 : Taux de rotation des personnes accompagnées
- 2Pr6.4 : Durée moyenne de séjour / d'accompagnement

b) Taux d'occupation des lits / places autorisés (IPr4.2)

Le mode de calcul de cet indicateur est le suivant :

$$\text{Taux d'occupation} = \frac{\text{Nombre de journées réalisées}}{\text{Nombre de journées théoriques}}$$

⇒ 3 taux d'occupation sont calculés (pour 3 modalités d'accueil) : en accompagnement permanent, en hébergement temporaire et en accueil de jour.

Le mode de calcul du **nombre de journées théoriques** (cf. guide des indicateurs p.60) est le suivant :

$$\text{Nbre de journées théoriques} = \text{Nbre de places autorisées et installées} \times \text{Nbre de journées d'ouverture}$$

c) Indicateurs permettant de calculer une répartition

Les indicateurs permettant de calculer une répartition par profil / origine / âge / etc. sont notamment :

- IPr3.1 : Répartition des personnes accompagnées selon leur provenance
- IPr3.2 : Répartition des personnes accompagnées sorties définitivement sur l'année par motif ou destination
- 2Pr6.1 : Répartition par âge des personnes accompagnées
- 2Pr6.2 : Répartition en fonction du GIR
- 2Pr6.3 : Répartition en fonction des types de déficiences observées
- 2Re3.1 : Répartition du personnel par fonction
- 2Re3.2 : Pyramide des âges du personnel

Pour chaque indicateur, **le total doit toujours être égal à 100%**. Cela signifie qu'une même personne ne peut être comptabilisée que dans une seule catégorie ; mais aussi que chaque personne doit être comptabilisée dans une catégorie.

Ex : Répartition en fonction des types de déficiences observées

- ⇒ Le total de la répartition des personnes accompagnées par type de déficience principale doit obligatoirement être égal à 100%.
- ⇒ Ce qui signifie que : $\text{Nbre de personnes avec déf. intellectuelle} + \text{Nombre de personnes avec TSA} + \dots + \text{Nbre de personnes avec autres types de déficiences} = \text{Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12}$

d) Répartition en fonction des types de déficiences observées (2Pr6.3)

Il convient d'identifier **une seule déficience principale par personne accompagnée**.

Les déficiences associées viennent s'ajouter à la déficience principale.

e) Répartition du personnel par fonction (2Re3.1) : cas des aides médico-psychologiques (AMP)

Les **AMP des structures du secteur personnes handicapées** sont à intégrer dans les **ETP socio-éducatifs**.

Les **AMP des structures du secteur personnes âgées** sont à intégrer dans les **ETP paramédicaux**.

Les AMP **ne doivent pas être intégrés à la fois** dans les ETP socio-éducatifs et dans les ETP paramédicaux.